

Conditions Générales d'Utilisation du Service « Messagerie Sécurisée Internet »

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation du service « Messagerie Sécurisée Internet » constituent un des éléments contractuels du service Direct Ecureuil dont les règles de fonctionnement figurent dans la convention de Compte de Dépôt souscrite à la Caisse d'Épargne.

1 - Description du Service Messagerie Sécurisée Internet

L'abonné à Direct Ecureuil (ci-après, « l'Abonné ») a accès à un service de messagerie électronique avec la Caisse d'Épargne dans l'environnement sécurisé de Direct Ecureuil (ci-après, la « Messagerie Sécurisée internet » ou le « Service »), conformément aux conditions et modalités ci-après.

2 - Accès à la messagerie Sécurisée Internet

Le Service est exclusivement accessible aux personnes physiques, capables majeurs ou mineurs autorisés par leur représentant légal, abonnées à Direct Ecureuil.

Toute utilisation du Service sera réputée avoir été effectuée par l'Abonné.

L'Abonné est informé qu'en résiliant son accès à Direct Ecureuil, il met fin à l'accès au « Service ». Dans ce cas, l'Abonné perd définitivement l'accès aux messages conservés jusqu'alors dans sa Messagerie Sécurisée Internet.

3 - Fonctionnalités du Service

3.1 - Interlocuteurs de l'Abonné

Le Service permet à l'Abonné d'adresser, ou de recevoir, des messages électroniques en direction, ou en provenance, d'une ou plusieurs personnes du Réseau des Caisses d'épargne dont la liste est définie par la seule Caisse d'Épargne.

3.2 - Notification d'un nouveau message dans la Messagerie Sécurisée Internet

Sous réserve de la disponibilité de ce service dans sa Caisse d'Épargne et de la déclaration préalable d'une adresse électronique personnelle et valide, l'abonné peut recevoir une notification électronique des nouveaux messages parvenus dans sa Messagerie Sécurisée Internet.

La Caisse d'Épargne n'est pas responsable de la saisie erronée des données personnelles de l'Abonné, du filtrage anti-spam abusif du transport des données, de la qualité et de la disponibilité des réseaux de télécommunication, ni des interruptions pour les interventions de maintenance, par suite de cas fortuits ou de force majeure et, en particulier, celles qui se produisent suite à un mauvais fonctionnement du matériel de l'abonné ou du réseau de télécommunications.

La Caisse d'Épargne dégage sa responsabilité des difficultés associées au contrat passé entre l'Abonné et son fournisseur d'accès.

3.3 - Suppression des messages

L'Abonné a la possibilité de supprimer de la Messagerie Sécurisée Internet des messages électroniques émis ou reçus par lui. Dans ce cas, aucune restauration de ces messages ainsi supprimés ne sera possible ultérieurement.

3.4 - Limite à la capacité de stockage

La Messagerie Sécurisée Internet attribuée à l'Abonné est limitée dans sa capacité de stockage en raison des contraintes techniques et, ou, de sécurité retenues par la Caisse d'Épargne, susceptibles d'évoluer dans le temps. L'espace de messagerie effectivement utilisé est visible dans la messagerie sécurisée de l'Abonné.

En cas de dépassement de cette capacité de stockage, la Caisse d'Épargne pourra être amenée à supprimer les messages diffusés en automatique, à caractère commercial ou bien relatifs à la gestion des comptes de l'Abonné.

4 - Contenu des messages

4.1 - Règles d'utilisation du « Service »

L'Abonné s'engage à n'utiliser le Service que dans le cadre strictement limité à la relation bancaire défini par le Service Direct Ecureuil. Le Service n'est pas destiné à la prise en compte des demandes relatives aux transactions bancaires.

Aussi, l'Abonné s'interdit de transmettre tout message, pièce jointe ou autre document qui n'aurait aucun lien direct, voire indirect avec l'objet de Direct Ecureuil.

L'Abonné devra faire un usage raisonnable du Service, en bon père de famille, notamment quant au contenu, à la fréquence des messages envoyés ou à la taille ou au format des pièces jointes, toute autre utilisation pouvant notamment être à l'origine d'une saturation de l'infrastructure informatique de nature à mettre en péril la qualité et la continuité du « Service ».

La Caisse d'Épargne se réserve le droit de mettre en demeure par tous moyens l'Abonné de cesser une telle utilisation dans un délai de 24 (vingt-quatre) heures. En cas de poursuite d'une utilisation déraisonnable par l'Abonné, la Caisse d'Épargne se réserve le droit de résilier le « Service », sans que l'Abonné puisse prétendre à une quelconque indemnité, en raison notamment de la perte des messages contenus dans la Messagerie Sécurisée Internet ainsi supprimée.

4.2 - Traitement d'une demande formulée dans un message

Le Service est exclusivement un service de dialogue entre l'Abonné et des interlocuteurs Caisse d'Épargne.

En l'absence de réponse de l'interlocuteur dans un délai raisonnable, l'Abonné est invité à contacter son agence par tout autre moyen.

Le Service ne permet pas de prendre en compte des demandes relatives aux opérations bancaires, y compris les opérations sur instruments financiers et l'inscription de comptes destinataires de virements.

L'Abonné est tenu soit d'effectuer ses opérations conformément aux dispositions de Direct Ecureuil, soit de transmettre ses demandes à la Caisse d'Épargne qui gère son compte.

La prise en compte des demandes de mise à jour des données et informations personnelles de l'Abonné pourra être conditionnée par la Caisse d'Épargne à la présentation des pièces justificatives.

En fonction de la mise à jour des données demandée, l'Abonné sera tenu de produire les pièces justificatives correspondantes.

5 - Sécurité

L'Abonné est tenu de vérifier la qualité des documents électroniques joints à ses messages, en veillant notamment à ce qu'ils ne comportent pas de virus ou autres logiciels malveillants. La Caisse d'Épargne se réserve le droit de supprimer les documents électroniques attachés aux messages échangés qui menaceraient directement ou indirectement l'intégrité de son système d'information.

La Caisse d'Épargne met en œuvre ses meilleurs efforts afin d'assurer la non-dangereusité des messages envoyés à l'Abonné via le Service ; mais elle ne peut, compte tenu des aléas techniques, le garantir

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526. Titulaire de la carte professionnelle n°432 647 « transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Préfecture du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. Garantie financière : C.E.G.C. 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex.

complètement. Il appartient, en conséquence, à l'Abonné de mettre en œuvre les mesures adéquates afin de préserver l'intégrité de son poste informatique. En tout état de cause, la Caisse d'Épargne ne saurait être tenue responsable en cas de dommages causés au poste informatique de l'Abonné.

6- Archivage des messages par l'Abonné

La Caisse d'Épargne rappelle à l'Abonné qu'il lui appartient de mettre en œuvre régulièrement les procédures de sauvegarde (copies d'écrans, copie du texte dans un document électronique, export dans un fichier au format PDF, etc.) adéquates afin d'archiver sur son système informatique tous les documents ou messages stockés dans la Messagerie Sécurisée Internet, notamment afin de tenir compte de la possibilité pour la Caisse d'Épargne de fermer, et de supprimer le cas échéant, l'accès au Service ou encore de supprimer des messages en cas d'atteinte à la capacité de stockage de la dite messagerie.

La Caisse d'Épargne ne saurait être tenue pour responsable en cas de perte par l'Abonné des documents et messages susmentionnés qui n'auraient pas été correctement sauvegardés par lui.